



COMMISSION DE QUALIFICATION

RAPPEL :

Toutes les mutations, les demandes de licences AS U20, les demandes de licences AS CTC doivent être adressées au Comité départemental.

Les clubs ne doivent enregistrer

AUCUN JOUEUR ETRANGER MAJEUR

VERIFIER :

Que tout soit bien rempli sur la demande de licence surtout les renseignements en bas de la page.

Merci de ne pas oublier :

- La signature du Président
- Le cachet du club
- La date
- Le tampon du médecin dans le cadre réservé au médecin
ou dater et signer le questionnaire médical
- La taille
- L'assurance à cocher et à signer

ATTENTION :

TOUS les joueurs(euses) désirant évoluer dans la catégorie supérieure doivent être surclassé(e)s.

Pour les surclassements **régionaux** ou **nationaux** les dossiers doivent être envoyés au

Docteur Gilbert ODASSO

20 rue Gioffredo

06000 NICE

Et un double au Comité.

Le dossier de demande de licence doit être transmis **LE PLUS RAPIDEMENT POSSIBLE** au Comité.

En cas de dossier incomplet ou non-conforme (alors qu'il a été enregistré par le club), la licence sera bloquée tant que les justificatifs ne seront pas remis au Comité.

Sur le long terme, certains matchs risqueront d'être **perdus par pénalité** par votre négligence.

POUR LES CREATIONS :

Si l'assurance est refusée, merci de joindre à la demande de licence une photocopie de l'attestation d'assurance du licencié.

POUR LES RENOUELEMENTS :

Le changement d'assurance vers une N (ne souhaite pas souscrire à une assurance complémentaire) **n'est pas possible pour la saison en cours.**

Cependant pour la saison prochaine vous pouvez d'ores et déjà envoyer un courrier en RAR à la Fédération Française de Basket pour demander le changement.

Ne pas oublier de nous transmettre **la charte d'engagement** pour les joueurs(euses) évoluant en pré national ou championnat de France.

Si une licence est réinitialisée dans la base de données, merci de le noter sur le document de dépôt.

INUTILE de joindre la photocopie de la CNI pour une mutation.

A partir de cette saison, pour tous les joueurs(euses) étrangers(ères) participants à un championnat qualificatif championnat de France ou championnat de France, **les dossiers doivent être envoyés à la FFBB avec un chèque (cf les droits financiers).**

La photocopie du dossier doit être remis au Comité pour l'édition de la licence.

Si vous faite **une erreur de saisie**, merci d'en avertir le Comité. La **correction sera effectuée par nos soins**.

Ne pas ressaisir la licence pour éviter les doublons.

Merci à tous.